



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal  
d'Écublens  
Jeudi 14 mai 2009 à 20h00  
Grande salle du Motty**

---

Séance ouverte à 20 h 00.

**Présidence:** M. Frédéric Hubleur, Président du Conseil communal.

Appel: 61 membres présents lors de l'appel.  
13 personnes excusées:  
Mmes et MM. Christine Angel, Bernard Calame, Christophe Cartier Giampiero Corrado, Aladino Filippi, Christian Heinimann, Samuel Karlen, Nicole Mocanou, Michele Mossi, Eric Poget, Christian Rothen, Rabah Sam, François Teuscher.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR**

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 6 mars 2009.
3. Assermentation.
4. **Préavis No 3/2009**  
Achat de mobilier scolaire – Demande de crédit  
*Commission ad hoc, le 28 avril 2009, à 20h, salle des colloques au Collège du Pontet.*  
**Commission des finances pour les préavis 3 à 7/2009 le 30 avril 2009, à 20h, salle des Arcades.**
5. **Préavis No 4/2009**  
Construction du centre socioculturel du Croset – Demande d'un crédit d'étude – Constitution d'un droit de superficie.  
*Commission ad hoc, le 27 avril 2009, à 20h, salle des conférences du Motty.*
6. **Préavis No 5/2009**  
Hôtel de Ville du Motty – Transformations intérieures – Demande de crédit.  
*Commission ad hoc, le 30 avril 2009, à 20h, Auberge du Motty, salle de justice.*
7. **Préavis No 6/2009**  
Réaménagement des terrains de sports du Croset – Demande d'un crédit d'étude.  
*Commission ad hoc, le 4 mai 2009, à 20h, bâtiment des Esserts, salle des conférences.*

8. **Préavis No 7/2009**  
Assainissement du bruit routier sur la Commune d'Ecublens/VD –  
Demande d'un crédit d'étude. *Commission ad hoc, le 4 mai 2009 à 19h. bâtiment  
des Esserts, salle des conférences.*
9. Communications municipales.
10. Divers et propositions individuelles.

## **COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES**

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier suppléant, le technicien et le public, **M. le Président** communique à l'assemblée les informations suivantes:

### En réponse à la demande de M. Perez

Concernant le mandat du délégué aux SIE. Le Bureau et les présidents de groupes sont en train de finaliser une proposition. Et nous vous amènerons tout cela lors du conseil de juin où nous devons élire notre nouveau délégué en remplacement de M. Birbaum.

**M. le Président** communique également que les documents pour le Conseil du 19 juin seront distribués par notre Huissier à l'issue de la séance !

### Au chapitre des représentations

- Dès le lendemain de notre précédent conseil, le 7 mars, je suis allé déguster une fondue aux 24 heures du fromage organisées par l'association Destiny dont l'engagement fait toujours plaisir à voir.
- Le 12 mars j'ai participé à l'Assemblée Générale de l'un des piliers de la vie sociale de notre commune, à savoir Actigym.
- Le 26 mars je me suis rendu à l'Assemblée Générale de l'Association des Parents d'élèves, et à la conférence qui a suivi.
- Le 27 mars j'ai assisté à la très belle soirée de l'Echo des Campagnes.
- Le 23 avril je suis allé participer au Café Forum sur le thème de la place de la jeunesse à Ecublens.
- Le 24 avril j'ai été à la collation offerte dans le cadre de l'ouverture de la saison de notre tennis club.
- Le 4 mai nous avons une soirée d'inauguration et présentation de la nouvelle machine à dépouiller avec plusieurs invités.

### Au chapitre des manifestations à venir

- Ce week-end aura lieu à l'Université les désormais classiques Mystères de L'Unil, une occasion en or pour découvrir le campus en famille et dans une ambiance conviviale.
- Le samedi 16 mai aura lieu à la Galerie du Pressoir la fête de printemps.
- Le 28 mai 2009 à 18h30 à l'Hôtel de Ville de Bussigny se tiendra une conférence sur Attitude respect sur « Aînés et respect ».

Et je vous rappelle encore les votations de ce dimanche. Que ce soit pour celles et ceux qui sont convoqués ou qui n'auraient pas encore voté. Votations qui seront notre premier test grandeur nature pour la machine à dépouiller.

## **POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**M. le Président** propose une modification de l'ordre du jour. Suite à la votation par notre Conseil des nouveaux statuts de l'Arasol, nous devons nommer un représentant supplémentaire. Il nous propose de placer un point no. 9 « Election d'un délégué supplémentaire à l'Arasol », les points 9 et 10 devenant respectivement 10 et 11. D'autre part comme les communications Municipales ne se trouvent pas sur les tables ce soir, Il nous propose de simplement supprimer ce point à l'ordre du jour et de le traiter la prochaine fois.

**M. le Président** ouvre la discussion concernant ces modifications, elle n'est pas demandée. L'ordre du jour ainsi modifié. est accepté à l'unanimité.

## **POINT 2. APPROBATION DU P.V.DE LA SEANCE DU 6 mars 2009.**

**M. le Président** ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur !

## **POINT 3. ASSERMENTATION.**

Pour faire suite à la démission de M. Mehmet Sahingoz (PSIG) le bureau a reçu la proposition de nommer **M. José-Luis Hernandez-Laverny**.

Après la lecture du serment, **M. José-Luis Hernandez-Laverny est assermenté**. Il rejoint ainsi les rangs du Conseil sous les applaudissements de la salle.

L'effectif passe ainsi à **62 Conseillers présents**.

## **POINT 4. PREAVIS NO. 3/2009 ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE-DEMANDE DE CREDIT.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Anne-Claude Gilli.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy-Blanchoud.

Ces rapports sont disponibles auprès du Greffe municipal ou du soussigné. D'autre part ils sont en ligne sur le site ecublens.ch.

Madame Christiane Roy-Blanchoud propose une modification de la liste des présences pour les rapports des préavis de ce soir 3 à 7/2009. **M. Rabah Sam excusé** au lieu d'absent, son message au Président de la CF n'ayant pas été relayé à temps au rapporteur !

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Olivier Genton** souhaite intervenir plutôt sur la forme que sur le fonds. Dans le rapport de la Commission ad hoc il est mentionné qu'un seul fournisseur sera impliqué dans ce processus d'achat. L'attribution de la commande doit être attribuée selon le respect des procédures établies et en vigueur à ce jour. Il souhaite déposer un amendement. Annexe no. 1 de ce PV.

D'autre part, il souhaite que le Conseil soit informé dans les prochaines communications municipales des différentes offres reçues !

**M. le Président** demande s'il y a 5 Conseillers pour appuyer cet amendement. C'est le cas, l'amendement est mis en discussion.

**Mme Pascale Manzini, Municipale**, rappelle que dans ce préavis on parle des tables et des chaises qui représentent un montant inférieur à Fr. 100'000.— et que bien sûr tout ce qui a trait à des armoires, des tableaux, aux tables de science etc. sera soumis à un appel d'offres dans les règles, c'est à dire à 3 fournisseurs.

**M. Olivier Genton** rappelle que le préavis se monte à Fr. 150'000.— et que c'est ce montant qui fait foi !

**M. le Président** procède au vote sur cet amendement ! **Au vote l'amendement de M. Olivier Genton est refusé**. Il y a 31 voix contre, 20 pour et 9 abstentions.

**M. le Président** poursuit la discussion sur ce préavis, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du préavis. **Au vote ce préavis est accepté**, il y a 45 voix pour, 6 voix contre et 7 abstentions.

En conséquence :

## **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal N°3/2009;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

1. D'accepter l'acquisition de mobilier scolaire pour les collèges de Jupiter, Vénus et Coquerellaz.
2. D'accorder à la Municipalité le crédit de **Fr. 150'000.--** (cent cinquante mille francs) nécessaire pour cette acquisition.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 "Bâtiments scolaires" et la nature n° 5060 "Achats de mobilier", plus précisément dans le compte n° 503.5060.319 "Acquisition de mobilier scolaire".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

### **POINT 5. PREAVIS NO 4/2009 CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIOCULTUREL DU CROSET – DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE – CONSTITUTION D'UN DROIT DE SUPERFICIE.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Michele Perlini.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy-Blanchoud.

Ces rapports sont disponibles auprès du Greffe municipal ou du soussigné. D'autre part ils sont en ligne sur le site ecublens.ch.

### **M. le Président ouvre la discussion.**

**M. Alberto Perez** a bien retenu le rapport de la Commission des finances. Il souhaiterait en savoir un peu plus au sujet du taux des loyers qui seraient appliqués et des informations reçues à ce sujet.

**Mme Christiane Roy-Blanchoud** répond que la CF. a cherché sur internet la loi sur les logements protégés et c'est de là qu'ils ont tiré les renseignements qui apparaissent sur le rapport. Maintenant s'il n'y a pas de prêt accordé, l'État ne pourra pas dicter la loi du marché du loyer.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** répond que la Municipalité aurait aimé ce soir donner plus de précisions au sujet de l'investisseur. Dans le cadre des investisseurs potentiels il y a des sociétés coopératives par exemple. La Municipalité recherche un partenaire institutionnel et

fiable pour ce projet. Ce soir, malheureusement, il n'est pas possible de donner des noms, peut-être que le cahier des charges est trop dur, l'appel d'offre n'a pas eu le succès attendu. La Municipalité est tout de même confiante que prochainement elle va trouver un partenaire pour ce type de bâtiment.

**M. Michel Miéville** souhaite poser quelques questions au sujet de ce préavis. Il trouve ce projet très regrettable et pour diverses raisons. Aucune énergie renouvelable n'a été étudiée pour l'instant et il pourrait regretter que ce futur bâtiment soit chauffé au gaz depuis le bâtiment d'en face, à savoir l'école existante. Aucune étude sur d'autres formes de chauffage n'a été présentée en Commission. D'autre part, au sujet des salles prévues pour les Sociétés, il trouve qu'elles sont trop petites en raison des nombreuses Sociétés de la Commune. Les places de parcs ne sont pas assez nombreuses, à part les 15 présentées et qui seront certainement utilisées par le Centre Social et ses résidents. Il trouve aussi regrettable que la Municipalité parte sur un mandat d'entreprise générale et non sur un mandat d'architecte. En partant sur un mandat d'entreprise générale, comme pour le M2, on se trouve aujourd'hui avec des salariés qui n'ont pas été payés par les sous-traitants du M2. Actuellement la garderie Domino compte 27 enfants et nous allons passer à 96 enfants, il souhaiterait que l'augmentation de charge soit chiffrée lors de la présentation du futur préavis.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** remercie M. Miéville pour ses questions. Au sujet de l'énergie renouvelable cela sera étudié dans le projet, c'est d'ailleurs le but de ce crédit d'étude. Concernant le gaz, c'est vrai que nous avons la capacité d'avoir du chauffage à distance en partant du Pontet. C'est vrai qu'avec la construction de ces bâtiments il y aura automatiquement du solaire si cela s'avère nécessaire de chauffer de l'eau chaude dans ce bâtiment. Donc, concernant ce point qui sera étudié et il sera tenu compte des remarques de M. Miéville.

Concernant les salles de réunions, l'objectif est d'offrir des salles de réunions pour les séances de comité qui pour l'instant ont de la peine à trouver des salles. L'étude nous permettra de finaliser plus en détails ces éléments. Un 2<sup>ème</sup> objectif était d'offrir à nos aînés un espace le plus convivial possible et facilement accessible pour tenir des réunions ou faire des jeux de cartes. L'objectif n'était pas de faire une grande salle qui serait rarement utilisée mais plutôt de faire 2 petites salles qui pourraient être transformées en une salle plus grande en fonction des besoins.

Concernant les 15 places de parcs prévues dans le projet, elles pourraient être destinées à des places pour des parents qui viennent amener leurs enfants, donc elles ne seraient pas toujours utilisées, peut-être quelques places pour nos employés communaux. La tendance aujourd'hui, et c'est un projet que la Municipalité va probablement lancer, c'est une gestion de la mobilité au sein de l'administration, donc on aura moins besoin à terme de places de parc. De plus, la Municipalité souhaite rester en contact avec le propriétaire du parking du Centre commercial pour trouver un arrangement avec lui, cela fait partie des négociations futures.

Concernant le point concernant les entreprises générales, lors de la construction de la Coquerellaz la Municipalité était partie avec un projet d'architecte et elle a dû revenir en arrière et trouver une entreprise générale. Les architectes ayant un peu tendance à partir dans la beauté alors qu'il faudrait plutôt du fonctionnel qui coûte un peu moins cher.

Concernant la galerie Domino, c'est une volonté, c'est un besoin, c'est une attente, c'est ce que l'on attend d'une ville et ce projet doit permettre de répondre aux attentes de notre population. Elle laissera ses divers collègues Municipaux compléter si nécessaire ces différents points.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** souhaite donner un complément d'information au sujet des entreprises générales. La Municipalité souhaite séparer les 2 mandats. Bien sûr que le bureau d'architecture sera maintenu. Les architectes vont garder tout ce qui est la direction architecturale au niveau des choix etc. Ensuite, c'est plutôt la partie plus délicate concernant la direction des travaux qui serait donnée à l'entreprise générale. Il y aura une Commission de construction qui sera nommée pour cette réalisation où il y aura même des personnes externes à la Commune et cette Commission sera là pour suivre ce projet afin d'arriver à son terme avec ce duo architecte – entreprise générale. Au sujet de l'intervention de M. Miéville concernant des salariés qui n'ont pas été payés, il nous rappelle qu'il y a partout des sous-traitants et même parfois des sous-traitants de sous-traitants, dans ce milieu là il y a toujours de fortes chances

que certains ne soient pas payés, toutefois il nous rappelle qu'il y a des contrôleurs qui viennent sur les chantiers et lorsqu'ils arrivent ils repèrent très rapidement les entreprises qui ne font pas bien leur travail sur le plan social.

**M. Philippe Ecoffey** souhaiterait savoir, si d'aventure il n'y aurait pas d'investisseur pour le bâtiment qui jouxtera le centre socioculturel, que se passerait-il dans ce cas là. Y-a-t-il des charges induites sur notre propre projet du centre socioculturel qui viendraient s'ajouter au cas où le projet ne serait pas développé dans son ensemble ?

**Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale** répond que s'il n'y a pas d'investisseur pour les logements protégés et le centre médico-social la Municipalité souhaiterait tout de même commencer les travaux pour le centre socioculturel et le crédit qui est présenté ce soir inclut uniquement la part communale des honoraires de l'architecte, ce qui voudrait dire que la Municipalité devrait revenir auprès du Conseil pour un complément. Toutefois elle répète que la Municipalité est confiante au sujet d'un futur investisseur, d'autres Communes y sont arrivées et il n'y a pas de raisons que nous n'y arrivions pas.

**M. Alberto Perez** souhaite revenir sur le sujet des investisseurs. Dans son esprit et dans celui de ses collègues de parti, le vœu serait que ces logements protégés soit des appartements aussi accessibles à des personnes âgées qui sont peu ou pas très aisées. Dans le document annexé au préavis concernant le droit de superficie, il n'y a aucune référence à ce vœu là. D'autre part, s'agissant d'un crédit d'étude pour une construction, il pense qu'il n'est pas forcément nécessaire d'approuver dans le même cadre un document de base pour établir un droit de superficie, ce sont à son avis deux objets différents. C'est pourquoi et dans ce sens là, au nom du PSIG il propose un amendement. Celui-ci figure en annexe No. 2 du présent. PV.

**M. le Président** demande si 5 Conseillers soutiennent cet amendement. C'est la cas, aussi **M. le Président** ouvre la discussion sur cet amendement.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** ne voit pas très bien comment négocier avec un investisseur en lui disant qu'on ne sait pas si on peut lui donner un droit de superficie. Dans la situation d'aujourd'hui il est tout de même plus facile de pouvoir aller vers un investisseur et de commencer des négociations en pouvant dire que le droit de superficie est accepté par le Conseil communal.

**M. Aitor Ibarrola** rappelle que ce soir on vote un crédit d'étude et pas un crédit de construction. Par ailleurs, le fait de ne pas adopter ce soir le droit de superficie tel qu'il est présenté donne aussi à la Municipalité une certaine marge et cela permet aussi de discuter avec les investisseurs. Avec un droit de superficie discuté peut-être qu'il peut être adapté dans sa durée, peut-être qu'il y a des éléments qui sont aménageables, ajustables et qui permettent aussi de mener des négociations pour se trouver ensuite avec un droit de superficie négocié et qui accepté par un investisseur qui serait d'accord de venir avec les contraintes par exemple d'un droit de regard des autorités sur les loyers.

**M. Alain Blanchoud** abonde dans le sens du groupe PSIG car l'article 14 du document lui pose des soucis. Il n'y a aucun chiffre, aucun pourcentage qui sont notés. On joue dans le flou. Donc il aurait tendance à attendre une version plus finalisée pour pouvoir se prononcer sur le bien-fondé de ce droit de superficie. Est-ce qu'on a vraiment besoin de 1140 m<sup>2</sup> ? On pourrait mettre 0.00 comme pourcentage, c'est toujours un pourcentage. Il lui semble donc justifié que l'on reporte cette décision.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** rappelle que ce soir la Municipalité sollicite le Conseil afin d'obtenir le principe d'un droit de superficie. Il n'est pas question ce soir de voter article par article le droit de superficie. Pour rassurer les différents intervenants, la Municipalité n'a pas soumis qu'un droit de superficie aux différents investisseurs. Il y avait des documents séparés concernant un appel d'offre concernant le financement, la réalisation et la gestion de logements protégés et de locaux pour un centre médicosocial. Ce document d'environ une centaine de pages est un gros document, il est verrouillé et c'est ce qui a probablement bloqué les Sociétés qui sont venues chercher ce cahier des charges. C'est vrai qu'il y a un mauvais rendement et tout investisseur recherche un rendement minimum. C'est le cas des caisses de pensions qui gèrent l'argent des travailleurs. Dans ce document fait partie aussi le droit de superficie et pour que la Municipalité puisse travailler sereinement elle demande au Conseil d'accepter ce principe d'un droit de superficie. Ce n'est pas une grande parcelle et les investisseurs

rencontrés ont tous dit que ce n'est pas le droit de superficie qui plombe le projet. Il demande que cette marge de manœuvre soit laissée à la Municipalité dans les négociations et ce soir elle a besoin du soutien de ce Conseil et elle demande que le Conseil lui donne l'autorisation sur ce principe d'un droit de superficie.

**M. Alberto Perez** remercie M. le Syndic pour ses propos, il dit qu'il fait confiance à la Municipalité et il n'a pas vraiment de craintes. En fait il ne comprend pas pourquoi il est nécessaire que ce droit de superficie soit acquis. Si le préavis avait été rédigé de manière différente il pense que le principe d'un droit de superficie n'aurait pas été remis en question.

**M. Christian Maeder, Municipal** rappelle que ce soir on a joint au préavis un projet de droit de superficie et ce soir il n'est pas demandé d'accepter un droit de superficie mais d'accepter un projet qui effectivement ne comporte pas de chiffres et il manque pas mal de choses car ce n'est qu'un projet. Toutefois, il nous propose de ne pas enlever le point 3 des conclusions comme le souhaite l'amendement car il sera très difficile de négocier avec les investisseurs. Il nous informe que le droit de superficie final nous sera à nouveau soumis et en principe ce serait pour le tout début de 2010 afin que le Conseil puisse se prononcer sur le droit de superficie final.

**M. Philippe Ecoffey** pense que les deux positions ne sont pas inconciliables. Pourquoi ne pas modifier le point 3 en disant « approuver le principe de la constitution d'un droit de superficie » car c'est de cela que la Municipalité a besoin et ainsi le problème est réglé.

**M. Alberto Perez** souhaite savoir si le droit de superficie final doit être approuvé par le Conseil.

**M. le Président** répond qu'effectivement le droit de superficie devra être approuvé par le Conseil puisqu'il comprend des montants qui vont au-delà des attributions données à la Municipalité.

**M. Amédée Genton** confirme que le principe d'un droit de superficie doit être garanti afin que la Municipalité puisse continuer ses négociations. Pour ceux qui ont des craintes de savoir si le droit de superficie final sera présenté au Conseil il les renvoie à l'article 7 du projet. Il nous rappelle que nous sommes de nombreuses formations qui étions favorables à la création de ce centre et des logements protégés et que ce n'est pas maintenant qu'il faut chipoter en période difficile pour les investisseurs et qui doivent dans le cadre des caisses de pensions obtenir des rendements satisfaisants pour payer les rentes actuelles. Il faut donc que notre Municipalité puisse disposer de l'ensemble des moyens nécessaires pour la poursuite des négociations.

**M. Alberto Perez** demande à M. Genton s'il fait référence à des coopératives.

**M. Michel Miéville** aimerait savoir combien nous touchons actuellement pour le droit de superficie.

**M. Christian Maeder, Municipal** répond qu'il ne s'agit pas aujourd'hui d'un droit de superficie mais d'un bail à bien plaie qui est dans l'ordre de Fr. 42'000.-- à 45'000.-- de location.

**M. Michel Miéville** nous informe qu'après un rapide calcul de sa part suite aux chiffres donnés par M. Maeder, sur 10 ans nous allons perdre Fr. 450'000.—.

**M. le Président** poursuit la discussion au sujet de l'amendement de M. Perez, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote l'amendement **est refusé à une très large majorité**, il y a 1 voix pour et 10 abstentions.

**M. le Président** poursuit la discussion au sujet de l'ensemble du Préavis.

**M. Olivier Genton** demande à la Municipalité de bien vouloir étudier dans le cadre de ce crédit d'étude le problème du réfectoire, sachant que nous avons 1200 élèves et que nous avons un réfectoire prévu de 90 m<sup>2</sup>, il ne sait pas où on va les caser avec Harnos qui vient ?

**Mme Pascale Manzini, Municipale** répond que cet élément a été pris en compte lors de l'élaboration de ces m<sup>2</sup>. Il ne faut pas oublier que ce réfectoire ne sera pas le seul dans la mesure ou celui de la Coquerellaz restera aussi actif en raison des distances.

**M. Aitor Ibarrola** propose un nouvel amendement suite à l'intervention de M. Ecoffey. Cet amendement figure en annexe 3 de ce PV.

**M. le Président** demande si cet amendement est soutenu par 5 Conseillers, c'est le cas et il est mis en discussion. La discussion n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote l'amendement de M. Ibarrola **est accepté**. Il y a 27 oui, 26 non et 6 abstentions.

La discussion se poursuit sur l'ensemble du Préavis. La discussion n'est plus demandée, elle est close. **M. le Président** nous relit les conclusions du Préavis.

Au vote le Préavis 4/2009 est accepté par 46 oui, 1 non et 12 abstentions.

En conséquence :

#### *LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD*

- vu le préavis municipal N° 4/2009;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

après amendement

1. d'approuver le projet d'étude pour la création du centre socioculturel du Croset;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 555'000.--** (cinq cent cinquante cinq mille francs) pour sa réalisation;

**Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 359 "Bâtiment socioculturel" et la nature n° 5030 "Bâtiments et constructions", plus précisément dans le compte n° 359.5030.223 "Centre socioculturel du Croset - crédit d'étude".**

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

3. d'approuver la constitution d'un droit de superficie sur la parcelle communale N°115 en vue de la construction, par des fonds privés, d'un bâtiment pour des logements protégés et un centre médico-social.

Cette opération n'entraînera pas de nouvelles charges d'exploitation.

**L'amendement porte sur le point 3 des conclusions du préavis.**

- d'approuver la constitution d'un droit de superficie

est remplacé par : **d'approuver le principe de constituer un droit de superficie.**

**POINT 6 – PREAVIS NO 5/2009 – HOTEL DE VILLE DU MOTTY – TRANSFORMATIONS INTERIEURES – DEMANDE DE CREDIT.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Daniela Antonino.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme. Christiane Roy-Blanchoud.

Ces rapports sont disponibles auprès du Greffe municipal ou du soussigné. D'autre part ils sont en ligne sur le site ecublens.ch.

**M. le Président** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Au vote le Préavis 5/2009 est accepté à l'unanimité.**

En conséquence :

*LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD*

- vu le préavis municipal N° 5/2009;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

***DÉCIDE***

1. d'approuver le projet de transformations intérieures dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville du Motty;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 580'000.--** (cinq cent huitante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 351 "Bâtiments administratifs" et la nature n° 5030 "Bâtiments et constructions", plus précisément dans le compte n° 351.5030.221 "Hôtel de ville - transformations intérieures".

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 26 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

**POINT 7 – PREAVIS NO 6/2009 – REAMENAGEMENT DES TERRAINS DE SPORTS DU CROSET – DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Eulalia Durussel.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme. Christiane Roy-Blanchoud.

Ces rapports sont disponibles auprès du Greffe municipal ou du soussigné. D'autre part ils sont en ligne sur le site ecublens.ch.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Jean-Pierre Müller** souhaite faire son mea culpa. Il a demandé à la Secrétaire de la Commission des finances de faire une modification sur le rapport et c'est une erreur de sa part. Il s'agit donc bien d'un plan d'investissement de Fr. 1'900'000.— dont on parle au final.

**M. Aurelio Musio** intervient au sujet de ce préavis. Son intervention figure dans son intégralité en annexe no. 4 de ce PV.

**M. Philippe Ecoffey** dit qu'il est content de la tournure que prend la discussion. Il nous annonce clairement que « l'abstention » de la Commission ad hoc c'est lui, il était et il est toujours très perplexe concernant ce préavis. Il y a 2 choses qui le gênent dans ce préavis.

La première c'est qu'on présente un crédit d'étude de Fr. 70'000.— et c'est la Commission qui a dû demander à combien se monterait la finalité du projet. Les chiffres qui ont été articulés en Commission faisaient clairement état de dépasser les 2 mios. Pour le principe et pour le futur, lorsqu'un crédit d'étude est demandé, il faut que le Conseil sache sur quel montant final approximatif le projet va finir de telle sorte que l'on puisse se faire une idée si cela vaut vraiment la peine de voter sur un crédit d'étude et si la Commune peut se payer cet investissement final. Pour le futur, et c'est un souhait, lorsqu'un crédit d'étude est demandé qu'il soit donné une fourchette du montant des investissements globaux.

L'autre aspect qui le dérange dans ce préavis et à ce titre il rejoint les propos de M. Musio c'est que pour l'instant il n'est proposé qu'une seule alternative. Il est proposé uniquement un terrain en synthétique. Pourquoi ne peut-on pas laisser entre-ouvert l'idée que le crédit d'étude comportera aussi l'alternative que l'on puisse aussi réengazonner le terrain. La Commission ad hoc dans le dernier paragraphe de son rapport parle de son désir d'avoir plusieurs alternatives étudiées, aussi, **M. Philippe Ecoffey demande formellement** à la Municipalité que l'alternative de réengazonnement du terrain A soit étudiée aussi pour le crédit d'étude !

**M. Jean-Louis Radice** perçoit bien que dans l'Assemblée tout ce qui touche à l'aménagement de la place de sport du Croset est un sujet sensible. Il s'attendait bien à ce que quelques personnes qui n'adhèrent pas à 100% de la demande de ce crédit d'étude mais il se dit surpris par la remise en question fondamentale telle qu'elle est formulée. L'engazonnement bien sûr est possible mais cela reviendrait à dire que l'on supprimerait un terrain de football pendant une année au moins. Son intervention vise à convaincre les Conseillers d'accorder le crédit d'étude qui permettra ensuite de préciser le montant qui nous sera demandé et que nous serons en droit de refuser. De remettre en questions toutes ces études lui font penser qu'on agit plus par principe que par conviction profonde du bien fondé de ce qui est présenté par la Municipalité.

**M. Christian Maeder, Municipal** souhaite nous convaincre de soutenir ce crédit d'étude. Il répond tout d'abord à M. Musio au sujet de son intervention. Il se dit un peu déçu des propos qui disent que la Municipalité n'a pas de vision en terme de développement sportif et ne montre pas un plan de réalisation structuré. Il nous rappelle le plan de législature dans lequel il est dit clairement que la Municipalité avait l'intention de développer des zones sportives en particulier par l'aménagement d'une zone en synthétique sur le stade du Croset. Dans le plan de législature il est aussi mis que la Municipalité a l'intention de ressortir l'étude d'une salle multiplexe à Ecublens. M. Charly Rothen et lui même sont en charge de ce dossier, ceci n'est pas oublié mais il y a des priorités et le terrain synthétique est vraiment l'outil de travail prioritaire qui passe avant. En ce qui concerne les investissements déjà consentis sur ce stade il y a eu des éléments faits depuis 1976, en 1983 la piste d'athlétisme avec la réfection totale du terrain A, le drainage de ce terrain. Puis petit à petit, par étape, la pose de l'éclairage dans les années 90 pour principalement le terrain d'athlétisme avec des homologations jusqu'en première ligue. Ensuite, pour le terrain B qui n'était pas éclairé a bénéficié d'un éclairage d'appoint mais il n'a pas été homologué pour faire des matchs officiels en soirée. Entre deux il y a aussi eu la pose d'éclairage pour le terrain C, ce sont des éclairages que la Commune a récupéré à feu le Tennis-Club d'Ecublens. Cela veut dire que l'évolution s'est peut être faite de manière assez lente mais raisonnée et d'une façon échelonnée dans le temps en matière d'investissement. Le dernier investissement que le Conseil a voté et qui a permis la réfection de la piste d'athlétisme était budgeté à Fr. 470'000.— et il a fait le calcul de façon que l'on puisse se baser sur des chiffres justes. La réfection de la piste et le remplacement de l'arrosage par un arrosage automatique a coûté en réalité Fr. 405'000.— toutes taxes comprises. De ces Fr. 405'000.— on peut déduire Fr. 121'000.— qui ont été alloué par le fonds cantonal du sport. Donc au total c'est Fr. 284'000.—. Ce montant se décompose de 2 façons, grossièrement 17%

pour l'arrosage automatique soit Fr. 48'000.— pour les 2 terrains donc Fr. 24'000.-- par terrain ce qui le fait dire qu'il a de la peine à accepter des chiffres articulés de Fr. 400'000.— pour un arrosage automatique.

**M. Alain Blanchoud** souhaite parler des préavis qui ont tous un crédit d'étude et il aimerait émettre un vœu. Ce vœu figure en annexe no 5.

**M. le Président** informe M. Blanchoud que le vœu sera transmis à la Municipalité.

**M. Olivier Genton** bien qu'il soit d'accord avec le fait qu'il faille rénover le terrain de foot, il y a une priorité au niveau de la Municipalité qui le dépasse. On veut rénover un terrain de foot pour 350 joueurs alors qu'actuellement au niveau des écoles il n'y a pas suffisamment de salles de sports. Il faut savoir que le taux d'heures de sports par élèves à Ecublens est de 2,3 et que légalement il devrait être à 3 heures par semaine. Au niveau de la priorité de la Municipalité au sujet des investissements sportifs il a quelques problèmes. Si le plan d'investissement comprend bien le terme terrain de foot, il nous fait remarquer que nous ne votons pas sur ce plan d'investissement et nous ne pouvons pas donner notre avis. Le seul moment où nous pouvons le faire c'est maintenant. Ensuite, il trouve qu'il y a des inégalités entre les différents clubs sportifs. Certains clubs obtiennent un cautionnement au niveau de la Commune et maintenant ici on nous demande un investissement de Fr. 2 mios. ce qui représente approximativement un quart pour une salle de sport triple. Il n'adhère donc pas à ces priorités et demande au Conseil de refuser ce préavis.

**M. Christian Maeder, Municipal** pense que l'on est en train de faire l'étude pour 2 mios alors que c'est l'étude qui doit nous dire quel investissement il faudra consentir pour faire un terrain en synthétique, pour revoir la zone du terrain d'entraînement C et pour éventuellement aménager un meilleur accès pour les véhicules. Il est convaincu que le montant articulé de 2mio est un peu élevé. Un terrain en synthétique coûte entre 1.3 à 1.5 mio cela dépend de la qualité du tapis. Personne ne peut articuler ce soir un montant précis pour ce crédit et il nous prie de ne pas articuler un chiffre de Fr. 2 mios alors que l'étude n'est même pas commencée pour savoir combien ça coûte précisément. Il aimerait aussi préciser que dans un préavis de crédit d'étude on ne met pratiquement jamais le montant estimé, ceci afin de ne pas annoncer quelque chose qui serait faux, sous ou sur évalué et l'objectif d'un crédit d'étude c'est bel et bien de définir le prix de l'investissement et c'est très difficile pour la Municipalité d'articuler un chiffre. Dans le plan des investissements il y a un montant articulé de Fr. 1'850'000.— avec Fr. 400'000.— estimé en déduction il y aurait un solde de Fr.1'450'000.--. C'est donc là que se trouverait l'indication ou la fourchette de prix. Donc c'est dans le plan d'investissement que l'on peut voir que ce projet qui est planifié pour 2010, pourrait conditionnellement parlant coûter ce montant là. Maintenant, c'est l'étude qui dira si cela va coûter Fr. 1.4 mio ou Fr. 1.2 mio au net. Il faut aussi savoir que les subventions sont pour l'instant encore assurées pour un certain nombre de mois mais une épée de Damoclès pèse sur ces subventions et il faudra aussi réagir à ce niveau là pour continuer à les obtenir.

**M. Philippe Ecoffey** aimerait remettre l'Eglise au milieu du Village. Il tient à préciser que les chiffres avancés par la Commission ad hoc, dont il était le Président, n'ont pas été inventés et qu'ils ont tous été entendus. Il met M. Maeder au défi de dire qu'il n'a pas dit que le montant pourrait ascender Fr. 1.9 mio à Fr. 2.3 mios mais en disant ce ne sera sûrement pas autant que ça et c'est la raison pour laquelle la Commission a noté sur son rapport Fr. 2 mios. Si on annonce des chiffres lors des Commissions ad hoc et qu'ils ne sont pas réels il ne faut pas les annoncer.

**M. Christian Maeder, Municipal** concède que le chiffre de Fr. 2 mios. a pu être articulé mais de la part de son Chef de service, M. Morano. Personnellement, il a parlé de Fr. 1.5 mio pour un terrain synthétique et il ne veut pas passer pour un menteur. M. Morano a estimé que cela pourrait atteindre Fr. 2 mios. mais cela comprend aussi les aménagements routiers et autres, alors que lui n'est pas forcément convaincu que l'on atteigne ce montant là et c'est la raison pour laquelle il préfère ne pas articuler de chiffres lors de crédit d'étude.

**M. Philippe Ecoffey** conteste avoir traité M. Maeder de menteur. Il constate simplement que M. Morano est le subordonné de M. Maeder et que M. Maeder participait à la séance et que s'il n'était pas d'accord avec les chiffres articulés il pouvait le dire.

**M. Georges-Henri Chevallaz** soutient le projet de terrain synthétique, il n'y a qu'à aller voir le nombre de jeunes qui vont à l'entraînement, ce qui veut dire que ce terrain est occupé tous les soirs. Alors, si on parle d'engazonnement il faut un autre terrain, ce ne sera pas celui là car on n'a pas assez de terrains c'est évident, il y a souvent 4 équipes de juniors qui s'entraînent sur un même terrain de foot. Il signale que dans toutes les Communes avoisinantes le terrain synthétique est là et Ecublens doit se donner les moyens d'avoir quelque chose de compétitif. Il tient à signaler le rapport d'intégration entre tous que cela apporte sur ces terrains.

**M. Aitor Ibarrola** nous dit qu'il faisait aussi partie de la Commission ad hoc et il peut témoigner que le climat était beaucoup plus serein qu'il ne l'est ce soir. Il n'aimerait pas que ce préavis soit conditionné par une altercation entre deux personnes. Il tient aussi à signaler que ces terrains sont aussi utilisés par les écoles. Il rappelle que le projet ce n'est pas seulement le terrain synthétique mais c'est l'ensemble dont on parle au niveau du crédit d'étude. Il est convaincu de l'opportunité d'étudier la faisabilité d'un terrain synthétique ou autre. Il est aussi indiqué dans le rapport qu'il ne fallait pas forcément fermer les variantes et que notamment des critères du développement durable devraient être étudiés pour les critères d'adjudications. A partir de là, il adhère à la proposition de M. Ecoffey quand il dit qu'on pourrait nous présenter une fourchette lorsqu'on parle d'un crédit d'étude.

**M. Charly Rothen, Municipal** souhaite s'exprimer en tant que Municipal, responsable des sports de cette commune. Il ne souhaite pas qu'on mette en opposition les sports les uns par rapport aux autres. Il nous dit qu'il faut voir que la Municipalité s'efforce d'aider chaque fois qu'elle le peut chaque club sportif, on a aidé le tennis, on a aidé le volley par plusieurs aménagements et dernièrement par le crédit de Fr. 20'000.-- pour le sable et ici on a l'opportunité d'aménager un terrain pour diminuer le risque d'accident. Si l'on pense que le FC Ecublens doit s'entraîner sur l'horrible terrain en dur qui est près du nouveau poste de police, le fait de créer maintenant un gazon en synthétique permettrait une utilisation beaucoup plus fréquente encore et limiterait le risque d'accident. Il nous invite à voter les conclusions du préavis telles que présentées.

**M. Jean-Pierre Müller** nous invite à consulter notre budget 2009, les pages bleues de la page 48 à la page 52. On peut ainsi prendre connaissance de tous les plans d'investissements pour le programme de législature et ainsi on peut se faire une idée de ce qui nous attend dans les prochains mois à venir.

**M. le Président** poursuit la discussion, la parole n'est pas demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

**Au vote le préavis 6/2009 est accepté.** Il y a 45 voix pour, 14 voix contre et 2 abstentions.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal N°6/2009;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

1. d'approuver le crédit d'étude du projet de réaménagement des terrains de sport du Croset;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 69'500.--** (soixante-neuf mille cinq cents francs) pour sa réalisation;

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 "Sports" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 170.5010.134 "Croset - réaménagement des terrains de sport - crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

#### **POINT NO 8 – PREAVIS NO. 7/2009 – ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER SUR LA COMMUNE D'ÉCUBLENS/VD – DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Luc Roggo

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme. Christiane Roy-Blanchoud.

Ces rapports sont disponibles auprès du Greffe municipal ou du soussigné. D'autre part ils sont en ligne sur le site ecublens.ch.

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce préavis. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

**Au vote le préavis 7/2009 est accepté** à l'unanimité moins 6 abstentions.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal N°7/2009;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

3. d'approuver le crédit d'étude pour l'assainissement du bruit routier de la Commune d'Ecublens/VD;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 45'500.--** (quarante cinq mille cinq cents francs) pour sa réalisation;

**Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 420.5010.103 "Assainissement du bruit routier de la Commune d'Ecublens - crédit d'étude".**

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

#### **POINT NO 9 – ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEMENTAIRE A L'ARASOL.**

**M. le Président** nous rappelle que pour nous confirmer aux nouveaux statuts que nous avons voté lors d'un Conseil précédent, nous devons élire un 3<sup>ème</sup> délégué à l'Arasol.

**Mme Anne-Claude Gilli** propose au nom du groupe ACDE la candidature de **Mme Elisabeth Masson**.

**M. le Président** demande s'il y a encore d'autres propositions de candidature. Comme ce n'est pas le cas il propose d'élire Mme Elisabeth Masson par acclamation. C'est donc sous des applaudissements soutenus que Mme Masson est élue.

#### **POINT NO 10 – DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.**

**M. François Chapuis** souhaite déposer un postulat. Il est dans son intégralité en annexe no. 6 de ce PV.

**M. le Président** demande si 5 Conseillers appuient ce postulat, c'est le cas. La Municipalité à la possibilité de répondre immédiatement ou à la prochaine séance. La réponse sera donc pour la prochaine séance.

**M. Christian Maeder, Municipal** souhaite informer le Conseil qu'une séance sera organisée pour parler de la gestion des forêts et en particulier sur les travaux d'entretien de la forêt à proximité des chemins de la forêt et du Suchet. Elle aura lieu le mardi 26 mai prochain à 18h30 à la grande salle du Motty. Cette information a été transmise aux habitants des chemins de la forêt et du Suchet mais il est bien clair que toute personne intéressée peut y participer. Cette information figurait sur les Communications municipales que ne nous n'avons pas reçues ce soir !

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président clôt la séance.**

Il est 22h25.

Ecublens, le 27 mai 2009

Le Président

Le Secrétaire

Frédéric Hubleur

Michel Häusermann

Annexes mentionnées : (6)